

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. PÉGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 12 février 1843.

Il y a des vérités devenues vulgaires à force d'être répétées, qu'il faut redire encore, qu'il faut redire toujours, jusqu'à ce qu'enfin elles aient triomphé de la résistance opiniâtre des partisans de l'immobilité ou plutôt de la rétrogradation sociale. Le régime protecteur et prohibitif est à la fois funeste aux intérêts généraux du commerce et du travail national; il est un obstacle au développement de la prospérité et du bien-être publics. Il nuit au commerce, parce qu'en exagérant la valeur des produits il diminue la consommation et par conséquent le mouvement des échanges internationaux. Il nuit au travail national, parce qu'il grève la masse des industries les plus vivaces, celles qui s'alimentent par leurs propres forces, qui ne demandent au pays, pour prospérer et bénéficier, que l'air et la liberté, et qui se meurent sous la pression d'un système que la Restauration elle-même, dans ses rares moments de lucidité, avait jugé ne devoir être que transitoire. Il est un obstacle à la prospérité et au bien-être publics, parce qu'il excite des capitaux et des forces considérables à se morfondre dans l'exploitation de certaines branches de travail qui, pour exclure la concurrence étrangère du marché national, imposent au pays un sacrifice annuel de plus de 100 millions de francs et l'emploi permanent de 25 à 30 mille hommes.

Les états officiels de douanes pour l'année 1841 portent à 130 millions le chiffre total des droits perçus à l'entrée sur les produits extérieurs de toutes sortes. Comme ces droits, en définitive, s'ajoutent, pour le producteur et le consommateur, à la valeur des marchandises, c'est donc, en prenant ce chiffre pour base annuelle, aux dépens de la production et de la consommation que le fisc encaisse ces 130 millions qui, déduction faite des frais de recouvrement, en rendent tout au plus la moitié au trésor public.

N'est-il pas évident que les forces et les capitaux que le régime protecteur et prohibitif verse dans des industries onéreuses à la nation, que les forces et les capitaux qui sont employés par celle-ci pour le service du fisc et l'entretien de son armée douanière, en se reportant sur les industries véritablement nationales, décuileraient leur puissance productive et augmenteraient dans des proportions considérables la masse des produits à échanger, d'un placement plus facile et plus certain? N'est-il pas également évident qu'une meilleure direction étant donnée aux choses de l'industrie, il y aurait moins de chômages, plus de travail, et par conséquent plus de bien-être pour les classes laborieuses? Ces résultats ne sauraient être ni sérieusement ni victorieusement contestés.

Les vices du système protecteur et prohibitif ont été percés à jour par la grande majorité des organes de la publicité française dans le long débat auquel a servi de texte le projet d'union douanière entre la France et la Belgique. Si le gouvernement français avait été dans la ferme résolution de mener à bonne fin cette importante et nationale entreprise, s'il n'était pas la libre et sincère expression du parti égoïste et rétrograde qui depuis douze ans exploite avec une déplorable et désespérante ardeur la glorieuse victoire de juillet, la réunion commerciale des deux peuples serait aujourd'hui un fait accompli. Nous n'aurions pas sous les yeux le triste spectacle d'un parlement se félicitant avec la royauté, au mépris de la détresse profonde qui affecte toutes les branches du travail national, d'une prospérité qui n'existe pour le fisc que parce que le fisc est impitoyable et pressure sans pitié ni merci la masse des contribuables.

Assurément il a fallu que la situation parût à la chambre de commerce de Lyon bien grave et bien menaçante pour l'avenir industriel et commercial du pays, pour notre industrie séricicole, si durement éprouvée par les crises répétées qu'elle a subies depuis quelques années, puisqu'elle s'est décidée enfin à sortir de sa réserve habituelle et à protester publiquement contre la recru-

descence et le maintien du système protecteur avec l'énergie qui caractérise sa délibération du 26 janvier. Il a fallu aussi que la situation, à ce double point de vue, parût bien critique au *Courrier de Lyon*, et l'attitude du parlement bien irrévocablement arrêtée, pour qu'il en vint à rompre en visière avec l'homme le plus puissant de la députation lyonnaise, à plaider avec vigueur la cause de la liberté industrielle et commerciale, à infliger un blâme plus que sévère au gouvernement dont il s'était jusqu'ici montré l'un des plus fermes et des plus inébranlables soutiens, à en appeler enfin à l'agitation industrielle pour forcer la main aux bornes des deux chambres et les arrêter dans leurs velléités rétrogrades.

La situation est en effet fort grave; il n'y a pas à s'abuser sur le sens des dispositions qui se sont manifestées dans les deux chambres, pendant la discussion de l'adresse, à propos des traités de commerce, et en particulier de l'union commerciale avec la Belgique. Evidemment la majorité de la chambre des pairs et de la chambre des députés n'en veut pas. Aussi ne sommes-nous point étonnés d'avoir vu, dans ces derniers jours, le *Courrier de Lyon* prendre encore une position plus vive et plus tranchée. Il demande qu'à l'exemple des départements vinicoles de la Gironde, la fabrique et le commerce lyonnais pétitionnent pour appuyer auprès du Roi la délibération de notre chambre de commerce.

Est-ce sérieusement que le journal conservateur fonde des espérances sur la prérogative royale? Mais la prérogative royale, il le sait comme nous, n'est qu'une unité dans le système constitutionnel des trois pouvoirs; son action ne s'exerce que par l'organe du ministère. Or, alors même que le cabinet serait unanime pour juger qu'il y a lieu de faire droit aux légitimes représentations des nombreux partisans de la liberté commerciale, — et on sait qu'il n'en est rien; — la prérogative royale n'en viendrait pas moins à briser contre la volonté contraire de la majorité des chambres.

Les hommes qui ont constitué la représentation nationale à l'état de monopole, qui ont exclu l'intelligence, la moralité et le travail de toute participation à l'exercice des droits politiques, qui ont trahi la révolution enfin, ne veulent pas organiser démocratiquement la société industrielle. Le monopole partout, voilà les fins qu'ils se sont proposées et qu'ils poursuivent malgré les vœux et l'opinion du pays. Les doléances des nos vinicoles, qui ont tant de fois pétitionné depuis la révolution de juillet, et les représentations du commerce et de l'industrie de notre cité, ne feront pas changer leurs résolutions. Qu'elles s'adressent au roi, aux ministres ou aux chambres, c'est tout un; les pétitions n'iront pas moins s'ensevelir dans les cartons ministériels.

Ce n'est pas toutefois que nous considérons comme entièrement superflue une démonstration de la part de la fabrique lyonnaise. Au contraire, nous désirons qu'elle ait lieu et qu'elle soit digne, ferme et imposante, comme il appartient à une grande et laborieuse cité, qui tient une place aussi élevée que brillante dans la hiérarchie industrielle du pays. Nous le désirons surtout parce qu'il est utile, nécessaire même, que la nation use de ses droits, de son initiative, et qu'elle n'habitue pas le pouvoir et nos grands seigneurs de l'industrie à régler sans la consulter le cours de ses destinées.

Nous lisons dans la *Législature*, qui est, chacun le sait, l'organe spécial de la pairie :

« Le ministère et ses amis multiplient en ce moment leurs efforts pour engager individuellement chaque membre de la chambre des pairs à ne point accueillir la demande d'interpellations qui doit être faite aussitôt que s'assemblera la noble chambre. Tout est mis en usage pour obtenir que le cabinet ne soit pas contraint à s'expliquer sur l'étrange contradiction du langage qu'il a tenu aux deux tribunes. Il importe cependant à la dignité de la pairie

et à l'action que ses délibérations doivent exercer sur l'opinion de la France, que ces explications aient lieu. Il faut qu'on sache si les discussions auxquelles se livrent les ministres dans la chambre des pairs sont sérieuses, si le respect dû par les hommes qui gouvernent à l'un des grands pouvoirs de l'état s'accorde avec le rôle inusité qu'ils ont joué dans cette dernière circonstance au Luxembourg. Nous comprenons qu'un ministère résiste absolument à un entraînement général qu'il croit impolitique et déraisonnable; nous comprenons encore qu'il tempère par une demi-résistance un mouvement légitime de l'opinion auquel il ne veut donner satisfaction que dans une certaine mesure. Mais nous ne comprenons pas qu'un cabinet sérieux résiste absolument dans l'une des chambres pour céder ensuite dans l'autre, au risque de faire passer la première aux yeux du pays pour trop faible vis-à-vis du gouvernement ou pour complice d'une ruse dont la seconde est victime.

« Si le ministère avait de bonnes raisons à donner, il irait au-devant des interpellations; il les combat, au contraire: c'est qu'il n'est pas en mesure de se justifier devant la chambre. Mais nous espérons que les membres de la chambre des pairs, jaloux de la dignité du corps dont ils font partie, ne faibliront pas et n'aideront pas le ministère à faire retraite dans l'équivoque et le silence. »

Le budget de 1842 contient les renseignements suivants sur l'état des travaux des fortifications :

« Le nombre des ouvriers employés s'est élevé successivement jusqu'à 20,500, dont un tiers de militaires. Les trois cinquièmes de ces ouvriers ont été attachés à l'enceinte et les deux autres cinquièmes aux ouvrages extérieurs. Les terrassements ont occupé les deux cinquièmes de cette même masse d'ouvriers, et les maçonneries les trois autres cinquièmes. Les premiers de ces travaux embrassent 51 fronts sur les 67 de la rive droite, et 23 fronts sur les 27 de la rive gauche. Les maçonneries entreprises présentent pour ces mêmes fronts un développement de 19,824 mètres sur la rive droite, dont 12,910 sont à hauteur, et sur la rive gauche une étendue de 7,917 mètres, dont 3,352 sont également à hauteur.

« Quant aux forts extérieurs, 12 sont en cours d'exécution, savoir : 8 sur la rive droite et 4 sur la rive gauche; un neuvième du premier côté, ainsi qu'un cinquième et un sixième de l'autre, sont sur le point d'être commencés. Les escarpes des 8 forts en construction sur la rive droite sont entreprises, à 125 mètres près, sur tout leur développement qui est de 11,415 mètres, et 5,899 mètres sont à hauteur. A la rive gauche, sur 6,985 mètres courants d'escarpe que présentent les 4 forts entamés, 4,678 mètres sont fondés et plus ou moins élevés, 3,639 sont à hauteur définitive. Les casernes sont dans un état d'avancement pareil à celui des escarpes auxquelles elles correspondent; 7 magasins à poudre sont déjà couverts, et plusieurs bâtiments pour le casernement sont commencés. »

Paris, le 10 février 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Taillandier a été nommé hier député du 3^e arrondissement de Paris. Cette nomination, dans les conditions où elle s'est faite et dans les circonstances où nous sommes, présente un caractère de gravité qui n'échappe à personne, et qui fait déjà pousser des lamentations à plusieurs organes du parti conservateur.

Il s'agissait, comme on le sait, de donner un successeur à M. Billault. M. Billault avait été nommé au mois de juillet dernier au moyen d'une surprise, disait le ministère pour dissimuler sa défaite, et parce qu'à son mérite d'orateur recommandable et brillant il joignait la qualité d'ancien sous-secrétaire d'état au mi-

FEUILLETON DU CENSEUR.

PAUVRE STELLA!

Il était huit heures du soir. Le soleil lançait ses gerbes de feu à l'horizon et nageait splendidement dans le pourpre et l'or. Ses rayons obliques, reflétés sur la nappe transparente de la Marne, y étalaient une magnificence de tons vraiment féerique.

A l'orient, le village de Champigny s'éteignait dans une ombre violacée, tandis que le bois de Vincennes, à l'occident, chatoyait comme une émeraude. Saint-Maur, au milieu, comme un dandy sur le retour, se dissimulait dans un harmonieux clair-obscur. C'était une soirée à pénétrer d'extase, d'enthousiasme et d'amour.

Vers l'extrémité orientale d'un parc de Saint-Maur, deux jeunes femmes, appuyées sur le balcon d'une terrasse, à deux pas de la rivière, paraissaient absorbées dans la contemplation de ce superbe coucher de soleil. L'une d'elles pouvait avoir dix-huit ans; elle était brune, pâle et mélancolique comme une étoile: aussi l'avait-on surnommée Stella. L'autre, blonde et naturellement enjouée, prenait parfois un petit air moqueur qui lui seyait à ravir. C'était une de ces femmes du monde, frivoles et spirituelles, qui se vantent d'être au scepticisme sur toute chose, et veulent désenchanter tout le monde, fût-ce même sur leur propre compte. Cette prétention n'avait pas lieu d'étonner chez Caroline de Vernon; elle avait vingt-six ans, s'était mariée par convenance à un vicomte, vrai laird écossais, plus occupé de ses chiens de chasse que de sa femme, et avait eu plusieurs intrigues plus ou moins secrètes, dans lesquelles tour à tour elle avait dupé et avait été dupée. Depuis, elle traitait les hommes comme des jouets; elle regardait la vie comme un persiflage, et, forte qu'elle était de sa vieille expérience (l'expérience est si souvent une fatuité impertinente!), elle se faisait un cas de conscience de dissiper l'illusion partout où elle la rencontrait.

Stella, au contraire, la douce et rêveuse Stella, ne connaissait encore des choses de ce monde que la poésie qui en émane, que les vagues et secrètes aspirations de l'âme vers l'amour.

Le silence le plus absolu régnait depuis quelque temps entre ces deux jeunes femmes, lorsqu'une voix s'éleva sur l'eau, vibrante et épurée par la distance.

Stella tressaillit; elle se rapprocha de la balustrade, se pencha, puis se redressa vivement. Caroline sourit.

— Qu'avez-vous, Stella ? dit-elle. Vous êtes toute singulière; vous avez tressailli.

— Moi ? fit avec embarras la jeune fille.

Puis elle reprit en se moquant d'elle-même :

— En effet, le soir et dans la solitude, je ne puis entendre chanter sans éprouver une émotion très-vive; c'est vraiment ridicule. Je suis alors comme la sensitive.

— Avec cette différence, reprit malicieusement Caroline, que la sensitive se retire pour éviter l'impression, tandis que vous, ma belle, vous vous avancez pour la recevoir. Tenez, Stella, continua-t-elle, sans être douée d'une intuition bien supérieure, je parierais que vous aimez.

La jeune fille comprima un mouvement d'impatience.

— Vous voulez rire, dit-elle avec une légère contraction de lèvres.

— Je parle très-sérieusement, au contraire.

— Eh bien ! oui, j'aime le vague frémissement des saules et des peupliers d'Italie qui bordent cette rive; j'aime l'aspect calme et verdoyant de la Marne; j'aime le chant du rossignol et les soupirs du bouvreuil; j'aime la splendeur mourante de ce soleil, le doux frémissement de la brise, l'enivrement des parfums champêtres; j'aime toutes ces harmonies de la nature qui s'exhalent comme un hymne d'adieu à la lumière; j'aime tout ce qui élève l'âme, tout ce qui soupire, tout ce qui rayonne, tout ce qui embaume; j'aime...

— Mieux que ça, interrompit Caroline avec une douceur ironique: vous aimez un homme, un homme aimable, beau, séduisant.

Stella froissa convulsivement une branche de charville. Sa pâleur était extrême, et ses yeux se mouillaient malgré elle. Cette investigation que Caroline faisait impertinément sur son cœur irritait sa susceptibilité ombrageuse. La pudeur d'une jeune fille est si délicate, et l'indiscrétion des désillusionnés est si impitoyable ! Cependant Stella parvint à gagner un peu de sang-froid.

— Un homme ? quel homme ? dit-elle. En vérité, Madame, vous allez m'intimider. Je vous prie de croire que mon cœur est rempli d'indifférence et de paix.

— Montaigne eût dit : « Peut-être, » et Rabelais : « Que sais-je ? » Moi, je suis sûre que non... Oh ! ne vous fâchez pas, ne fronchez pas ainsi le sourcil; écoutez-moi, écoutez une amie qui veut vous épargner bien des déceptions. Vous êtes jeune, Stella, vous êtes pure, toute pleine encore de ces douces croyances, premiers enchantements de la vie, brillantes et candides illusions qui s'épanouissent à l'envi dans votre cœur de dix-huit ans, mais que les orages fêtriront sur leurs tiges. Vous aimez, et vous ai-

meriez peut-être bien des fois, ignorante que vous êtes, avant de savoir ce que sont les hommes, leurs paroles, leurs serments d'amour. Cette leçon est souvent longue et déchirante, elle flétrit la plus belle partie de l'existence; et lorsque vous savez tout, lorsque le malheur vous a révélé les vérités de ce monde, il vous trouve souvent trop épuisée pour que vous ayez la force de reprendre votre revanche et d'opposer une indifférence moqueuse aux dangereuses attractions de ces vains sentiments auxquels vous avez tout sacrifié. Avant d'arriver à cette expérience qui seule peut donner le calme aux âmes aussi ardentes que la vôtre, il faut bien souffrir, mon enfant, répandre bien des larmes, se méprendre et se déchirer bien des fois à toutes ces ronces fleuries dont les grâces fallacieuses vous attirent. Eh bien ! moi, je veux vous éviter ce cruel apprentissage, vous prêter mon expérience, vous affranchir par une seule épreuve de toutes celles qui menacent votre innocence; je veux vous guérir, en un mot, de votre amour.

— Mais, Madame, je vous le répète, je ne puis convenir... Je n'ai point d'amour.

— Vous niez encore... Faut-il vous dire son nom ?

— Madame !

— Faut-il vous dire que vous avez tressailli au son de sa voix, que vous l'écoutez encore en ce moment, et que le voilà qui paraît en bateau, là-bas, à la hauteur de cette petite île de saules... Sans doute un rendez-vous...

Stella se dressa dédaigneusement devant Caroline, la joue pourpre et le regard brillant, et lui dit :

— J'ignore, Madame, quels sont les motifs que vous pouvez avoir de me persécuter ainsi; mais je dois vous dire que je trouve vos paroles tout au moins étranges, et que je m'en sens blessée. Cessons, je vous prie, de nous étreindre sur ce sujet; autrement je me verrais contrainte de me retirer.

Puis elle se laissa tomber sur une chaise, couvrit sa figure de ses mains et s'efforça de refouler les larmes qui lui venaient aux yeux. Caroline la regarda avec un mélange d'ironie et de compassion, et reprit bientôt, en appuyant sur chaque syllabe :

— Eh bien ! je persiste à vous dire que M. Eugène d'Avrigny a donné un rendez-vous ici.

Stella releva vivement la tête.

— Mais ce n'est point à vous, Stella, dit-elle.

— A qui donc ? s'écria Stella en se relevant avec agitation.

— A moi, répondit tranquillement la jeune femme.

ministère du commerce, ce qui avait pu lui faire un grand nombre de partisans dans l'arrondissement de Paris qui est le plus commercial et qui par conséquent a le plus besoin de la protection d'un homme spécial. Cette considération, affirmant les défenseurs de la politique ministérielle, avait pu seule donner la majorité à l'opposition dans un collège qui avait toujours appartenu au pouvoir.

Aussi le cabinet ne doutait-il pas du succès en voyant que l'opposition avait fait choix pour son candidat d'un homme tout-à-fait étranger aux questions et aux affaires commerciales. A entendre ses journaux, M. Taillandier ne devait pas même avoir la moitié des voix obtenues, au mois de juillet, par M. Billault. Le parti ministériel devait se diviser au premier tour de scrutin; mais cette division était sans danger, car, au second tour, les voix éparses devaient se réunir et donner une énorme majorité à l'un des deux candidats conservateurs qui se trouvaient en présence de M. Taillandier.

Le premier tour de scrutin diminua un peu cette confiance. Cependant M. Legentil et Decan avaient obtenu ensemble 172 voix de plus que M. Taillandier, et il paraissait impossible que le lendemain la victoire n'allât pas au ministère. C'était une erreur. Hier, une centaine d'électeurs qui, le premier jour, avaient voté pour M. Decan, croyant voter pour un homme de l'opposition, se sont reportés sur M. Taillandier, et ont ainsi assuré son triomphe.

M. Taillandier, jusqu'au jour de la convocation du collège, n'avait eu aucun rapport avec le 3^e arrondissement. MM. Legentil et Decan l'habitent depuis long-temps: l'un y fait de grandes affaires; l'autre l'administre en qualité de maire, et doit par conséquent y être en possession d'une certaine influence.

Pour donner plus de signification à leur vote, et afin sans doute qu'il fût mieux compris par M. le ministre des affaires étrangères, les électeurs du 3^e arrondissement ont crié hier, après la proclamation du scrutin: *A bas Guizot!*

La nomination de M. l'amiral Roussin au ministère de la marine continue à exciter contre le cabinet une vive réprobation. Ce ne sont pas seulement les hommes que leurs convictions poussent à lutter chaque jour contre la politique ministérielle qui protestent contre cet insolent défi jeté à la chambre deux ou trois jours à peine après qu'elle a condamné à l'unanimité le droit de visite; ce sont les conservateurs eux-mêmes qui blâment cette audace et qui la condamnent avec le plus de vivacité. Depuis deux jours, ils font entendre des plaintes très-amères, qui ont eu retentissement jusque dans leurs organes, car nous lisons ce matin dans la *Presse*:

« L'entrée de M. l'amiral Roussin dans le conseil a produit à la chambre, particulièrement sur l'esprit des nouveaux députés, l'effet que nous avions prévu. Cette nomination, qui menace d'avoir pour conséquence de diviser la majorité, était aujourd'hui le sujet de toutes les conversations. Elle n'était défendue par personne. Ceux qui ne l'attendaient pas, — les plus modérés, les amis du cabinet, les moins suspects, — exprimaient le regret qu'elle fût venue si intempestivement ajouter à l'irritation des esprits et donner encore du poids à des défiances qui ne se croyaient déjà que trop fondées. »

C'était hier jour de réception chez le président de la chambre; il s'est trouvé beaucoup de monde chez M. Sauzet. Les principaux sujets de conversation étaient l'élection du 3^e arrondissement, la nomination de M. l'amiral Roussin, les démentis donnés par le cabinet anglais à M. Guizot au sujet de plusieurs de ses allégations devant la chambre des pairs et devant la chambre des députés, enfin les affaires d'Espagne. On parlait de nouvelles instructions expédiées à M. le duc de Gluksberg, par lesquelles M. le ministre des affaires étrangères laisserait à son agent à Madrid la faculté d'accorder encore dix jours au régent pour répondre à l'*ultimatum* du 29 janvier. On ajoutait que l'ambassadeur anglais à Paris avait expédié en même temps au chargé d'affaires anglais à Madrid des instructions pressantes pour décider le régent à donner une réponse convenable. C'est là ce qui explique les bruits de médiation de l'Angleterre qui avaient couru dans l'après-midi et auxquels tant de personnes refusaient d'ajouter foi.

Les esprits sont assez montés sur cette dernière question pour que plusieurs députés, aussitôt qu'ils en auront l'occasion, demandent à adresser des interpellations au ministère.

Diverses pétitions ont été déposées hier sur le bureau de la chambre par M. de Maingoval, au nom de 2,060 agriculteurs de l'arrondissement de Valenciennes, qui demandent le maintien de la fabrication de sucre indigène; par M. Blin de Bourdon, au nom d'un très-grand nombre de tisserands de l'arrondissement de Doullens, qui font la même demande; par M. Martin (de l'Isère),

au nom de plusieurs greffiers du département de l'Isère, tendant à la révision du tarif et à l'augmentation de leurs traitements; par M. Duthil, au nom d'un grand nombre de propriétaires de l'arrondissement de Nérac, tendant à obtenir une amélioration en faveur de l'industrie vinicole; par M. de Montesquiou, au nom des greffiers des justices de paix de l'arrondissement de Saint-Calais, qui réclament une augmentation de traitement; par M. de Cambacérés, au nom de M. Margerin, propriétaire à Genlis (Aisne), contre le projet de loi sur les sucres.

— Voici le résultat de l'organisation des bureaux de la chambre:

	Présidents.	Secrétaires.
1 ^{er} bureau :	M. Sébastiani;	M. Nisard;
2 ^e —	M. Vergnes.	M. Persil.
3 ^e —	M. François Delessert.	M. de Grille.
4 ^e —	M. le général Jamin.	M. de Saint-Aulaire.
5 ^e —	M. Bignon.	M. Paillard-Ducéré.
6 ^e —	M. Amilhou.	M. Soubrebot.
7 ^e —	M. Bonnemains.	M. de Mornay.
8 ^e —	M. Gouin.	M. de la Sizeranne.
9 ^e —	M. Calmon.	M. de Malleville.

Comme on le voit, les bureaux sont ministériels, à l'exception du huitième. L'opposition, n'attachant plus d'importance à ces nominations, avait, comme le mois dernier, négligé de se rendre dans les bureaux, et on comptait plus de trente de ses membres absents. Il n'y a donc aucune conséquence à tirer de la liste des présidents et des secrétaires que nous venons de transcrire.

Il n'y avait aucune nouvelle à l'ordre du jour dans la salle des conférences. On s'entretenait seulement de l'élection du 3^e arrondissement, et les ministériels ne cachaient pas leur désappointement.

Les fabricants de sirop de pommes de terre viennent de remettre aux chambres une pétition contre le projet de loi sur le sucre indigène. Ils demandent que le sirop de fécule soit exempt de l'impôt qui ruinerait leur industrie, ou que le gouvernement leur accorde l'indemnité.

Bulletin de la Bourse de Paris du 10 février 1843.

Avant l'ouverture, la rente était demandée à 80 15, et elle a ouvert au parquet à 80 25.

Pendant toute la bourse, elle s'est maintenue entre 80 25 et 80 20, sans autres variations, et elle a fermé au parquet à 80 25.

Après la clôture, il y a eu une réaction en baisse assez forte et surtout très-rapide, et à quatre heures un quart la rente était tombée à 80 10.

Ce dernier mouvement a eu lieu sur le bruit qui a couru du renversement du ministère.

Cinq pour cent	121 20	Etats Romains	105 1/2
Quatre et demi pour cent	108	Dette active d'Espagne	24 0/0
Quatre pour cent	103 50	Cinq pour cent belge	105 3/8
Trois pour cent	80 10	Trois pour cent belge	»
Actions de la Banque	5300	Banque belge	770
Obligations de Paris	1280	Caisse Lafitte	1037 50
Rentes de Naples	108 60	— — — — —	5050

On écrit de Lyon au Constitutionnel:

« A la place du *Réparateur* de Lyon, qui a disparu après avoir fait une guerre longue et acharnée à l'Université, un autre journal nommé *la Province* s'est élevé depuis quelque temps. Ce nouveau journal suit dans sa guerre une tactique dont l'exemple a été donné à Paris, et qui consiste à paraître se rallier au gouvernement pour combattre l'Université avec plus d'avantage. Lyon est toujours, grâce à M. l'archevêque, un des champs de bataille de cette croisade commencée depuis deux années. D'un côté, M. l'archevêque a publié il y a deux mois environ un manifeste contre l'Université en général et contre les facultés en particulier; de l'autre, les facultés des sciences et des lettres, justement blessées, se sont réunies et ont décidé à l'unanimité qu'elles ne se rendraient pas au 1^{er} janvier chez M. l'archevêque. Elles n'ont pas jugé qu'il fût digne et convenable d'aller complimenter un ennemi déclaré. »

Ces épisodes d'une lutte qui ne paraît pas près de finir frappent peu le public au milieu des préoccupations politiques du moment; mais elles sont un symptôme de plus de l'affaiblissement de toutes choses et de l'impuissance du pouvoir qui devrait diriger et maintenir l'ensemble de cette société. »

On lit dans le Patriote de Saône-et-Loire:

« La candidature de M. Bastide a été accueillie avec une faveur générale. Les nombreuses protestations dont parle le *Courrier de Saône-et-Loire* sont une de ses inventions gratuites; nous le mettons au défi de la justifier. »

Il est à remarquer que le *Courrier*, qui connaissait depuis

dimanche l'adoption que les électeurs avaient faite de la candidature de M. Bastide, annonce le mercredi qu'il se chargera de combler incessamment les lacunes de sa biographie. Le *Courrier* n'avait point encore reçu sans doute la notice qu'on rédige d'ordinaire au bureau de l'*esprit public* sur tous les candidats indépendants. Qu'elle vienne, notre réponse ne se fera pas attendre. »

M. Mathieu (de Saône-et-Loire) a déposé une pétition d'un grand nombre de propriétaires et cultivateurs des arrondissements de Mâcon et Chalon qui demandent, dans l'intérêt du pays et de l'agriculture, la conservation de la fabrication du sucre de betterave. (*Progrès de Saône-et-Loire.*)

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

On lit dans le *Moniteur algérien*:

« Les nouvelles de l'intérieur continuent à être des plus satisfaisantes. Le général Changarnier, qui a dû rentrer le 3 février à Milianah, a fait éprouver de grandes pertes aux tribus situées à l'ouest de cette ville pour les punir de leur participation au mouvement insurrectionnel qui, dans l'étendue de la province de Tittery, se trouve maintenant tout-à-fait comprimé. »

De son côté, M. le duc d'Aumale a dû arriver le même jour à Medeah, après avoir parcouru dans tous les sens le sud de la province. La razzia du prince sur la tribu des Aanteurs, signalée par ses intelligences avec l'ennemi, a réussi au-delà de ce qu'on pouvait espérer. Par une rapide marche de cavalerie, s'étant porté à l'improviste chez les Syoufs, il est parvenu à enlever à ceux-ci tous les magasins de l'ex-khalifa Sidi-Embarak. Notre maghzen a ramené à cette occasion un butin considérable. »

La tranquillité la plus parfaite règne en outre dans tout l'est de la province d'Alger; aussi nos marchés sont-ils abondamment pourvus de toutes choses. »

M. le gouverneur-général, favorisé jusqu'à présent par un temps magnifique, ne paraît avoir rencontré aucune résistance dans sa marche. On assure qu'il se dirige sur les Beni-Ferrak, où l'insurrection a pris naissance. »

Notre correspondant de Cherchell nous mande ce qui suit, sous la date du 30 janvier:

« Reentrée le 26 à Cherchell, après une campagne de cinq jours qui n'a eu aucun résultat satisfaisant, la colonne du général de Bar s'est ravitaillée promptement, et le 27 elle s'est remise en route, se dirigeant vers le Chenouah, afin d'intercepter toute communication entre les diverses tribus insurgées, de contourner dans le sud et l'ouest, et de se porter ainsi par un chemin détourné dans la tribu des Honrah. »

Le bateau à vapeur l'*Euphrate*, arrivé le 23 avec le courrier d'Oran, a été retenu quelques instants au mouillage pour prêter son concours dans le cas où l'ennemi aurait attaqué, comme on s'y attendait. Le bruit était répandu en ville qu'Abd-el-Kader se dirigeait de l'Argat sur notre place, à la tête de forces considérables. Tout cela avait produit une grande sensation; mais il n'y avait rien de fondé. »

Le 26, au retour de la colonne du général de Bar, cet officier-général a suspendu de ses fonctions le commandant supérieur par intérim. Cette mesure, qui frappe le brave chef d'escadron d'état-major de Pallières, est généralement blâmée. »

Le 24, le bateau à vapeur le *Phare* est arrivé d'Alger chargé de divers colis et orge pour la cavalerie. Ce steamer avait à la remorque deux balancelles espagnoles chargées d'orge pour l'approvisionnement de la colonne; il est reparti immédiatement. »

Le 25, le bateau à vapeur le *Ténare*, se rendant en courrier d'Alger à Oran, a débarqué dans notre port quelques passagers militaires. »

Le 26, le bateau à vapeur le *Phare* est revenu d'Alger avec un pli pressé pour M. le général de Bar; il est reparti à neuf heures du soir, ayant à bord M. le lieutenant-colonel Ladmirault, appelé auprès de M. le gouverneur-général qui avait manifesté le désir d'être promptement et sûrement informé des événements qui se passent dans nos contrées, afin de pouvoir prendre les mesures commandées par les circonstances. »

Le *Phare*, arrivé de nouveau d'Alger le 27, à huit heures du soir, a débarqué immédiatement M. le gouverneur-général qui était entouré de son état-major. Il avait aussi à bord des colis et 350 hommes. Ce bâtiment traitait à la remorque un brick sarde chargé de chevaux, de mulets et de quatre pièces d'artillerie de montagne avec leur matériel; il avait en outre à bord une cinquantaine de canonniers. »

Quelques heures après l'arrivée du *Phare*, nous avons vu mouiller successivement sur rade les bateaux à vapeur le *Styx* et l'*Achéron*, ayant à bord plusieurs compagnies et des denrées. Ces steamers donnaient la remorque à trois navires de commerce chargés de troupes, matériel, approvisionnements pour l'armée, etc. »

Tous ces bâtiments sont repartis le 28 pour Alger. Le même jour, plusieurs chefs de tribu, informés de l'arrivée du gouverneur-général, sont venus implorer son pardon; mais ils ont été éconduits. »

Le 29, le bateau à vapeur l'*Euphrate* est arrivé d'Alger, traînant à la remorque un navire de commerce anglais; il a immédiatement débarqué les troupes qu'il avait à bord et quatorze ou quinze cents sacs d'orge. Le navire anglais a apporté soixante chevaux et mulets et une certaine quantité de foin. »

La colonne de Bar, sortie le 27 au matin, est revenue le 29 campée

Stella parut altérée.

— Vous me trompez, dit-elle avec feu, vous continuez votre plaisanterie.

— Mon enfant, lui dit Caroline, vous ne savez pas encore dissimuler... Quant à ce rendez-vous, je ne plaisante ni ne vous trompe.

A ces mots, elle tira de son sein une lettre qu'elle remit à Stella.

— Lisez, dit-elle; la clarté de la lune sied à la lecture de telles missives. La jeune fille lut ces mots:

« Soyez à neuf heures au balcon de la terrasse; soyez-y sans faute, je vous en supplie: que je vous voie une fois encore avant votre départ. »

— Mais cette lettre n'est pas signée, s'écria Stella avec douleur.

— Vous soupçonnez ma véracité? C'est mal. Ecoutez: neuf heures sonnent. Cette voix qui vous a tant émue n'est-elle point la voix de M. d'Avrigny? Et d'ailleurs ne reconnaissez-vous pas son écriture? Ne vous a-t-il jamais écrit?

— Jamais, balbutia Stella.

— Quoi! pas même quelques vers?

— Caroline, Caroline, vous êtes bien cruelle, murmura Stella en pleurant; il vous l'a donc dit?

— Mais non, cela se devine. Tous ces messieurs, même les plus anti-poétiques, se croient obligés d'assaisonner leur cour avec des vers; c'est de mode, et voilà pourquoi les volumes de poésie sont tombés en si grand discrédit. Nous avons toutes bien assez de nos odes et de nos élégies personnelles.

— Que vous êtes moqueuse, Caroline!

— Que vous êtes crédule, Stella! Tenez, je parierais, si vous voulez être franche, que parmi les vers que M. d'Avrigny vous a adressés il y en a quelques uns que je possède. Ce n'est pas vraiment que notre don Juan n'ait pas assez d'esprit pour en composer de nouveaux à chaque nouveau caprice; mais c'est que cet exercice se fait par trop fatigant. Voyons, écoutez-moi bien, et répondez à mes questions: dites-moi si M. d'Avrigny vous a donné des vers intitulés soit *Amour*, soit *Espérance*, soit *Soupirs*, soit *Délire*, soit *Désespoir*, soit... Mais en voilà bien assez. Si dans le nombre de ces titres il ne s'en rencontre pas un correspondant à l'un des vôtres, c'est que M. d'Avrigny est l'homme le plus scrupuleux de la terre. Stella gardait le silence.

— Eh bien! dit Caroline.

— Eh bien! répondit Stella avec un tremblement nerveux que la jeune femme ne vit pas, je possède une pièce sous le titre d'*Amour*.

Caroline frappa dans ses mains en riant, et reprit:

— Cet *Amour*-là nous est commun, j'en suis sûre. Rappelez-moi les premiers vers; surtout dépêchez-vous, car M. d'Avrigny ne tardera pas à

être ici.

— Ils commencent ainsi, dit Stella d'une voix altérée:

J'aime, et le plus doux nom que ma lèvres soupire,
Et la plus douce voix qui m'exalte et m'inspire,
Les yeux les plus divins, l'air le plus gracieux...

Caroline interrompit, et ajouta:

Ce sont sa voix, son nom, et son air, et ses yeux!

J'aime, et je veux aimer même sans espérance,
Et, dussé-je être en butte à votre indifférence,
Je vous révèle ici mon secret le plus doux:

J'aime, et celle que j'aime, ô mon ange, c'est vous!

— Vous, reprit Caroline, c'est aussi vague que possible; c'est aussi bien moi que vous, vous qu'une autre, une autre que moi: cela peut s'adresser indistinctement à toutes les filles d'Eve.

— Infamie! murmura Stella.

— Bah! il ne faut prendre, ma belle, ni la vie ni les hommes au sérieux, car alors on est infailliblement dupe. Comme Démocrite, il faut rire de tout, effleurer dédaigneusement les passions du bout de l'aile, et aimer toujours un peu moins qu'on ne vous aime... Mais, à propos, reprit-elle, n'avez-vous rien donné à M. d'Avrigny?

— Peu de chose... répondit Stella: ce matin quelques fleurs que j'avais à la ceinture.

— Celles qu'il portait à sa boutonnière lorsque je l'ai rencontré et qu'il m'a remis sa lettre... Je m'en doutais.

— Cela est triste! cela est triste! dit Stella d'une voix sombre.

— Pauvre enfant! murmura la jeune femme en l'entraînant loin du balcon, vous êtes parfaitement belle, parfaitement digne d'être aimée, mais M. d'Avrigny ne vous mérite pas. Est-il un homme qui vous mérite? Que sais-je! Quant à lui, il a le cœur usé; il en est venu à prendre l'amour comme passe-temps. C'est un homme du monde incapable d'une forte passion, par l'habitude qu'il a d'en épargner les étincelles sur son chemin. Pauvre enfant! dans les soirées que nous avons passées ensemble chez votre tante, où vient M. d'Avrigny, ses regards vous ont fait pressentir tout un monde d'amour que vous avez voulu connaître. En un instant votre âme, si pleine d'ardentes aspirations, fut ravie et séduite. Moi qui vous observais, je vous ai vue frémir au toucher de sa main comme une harpe effleurée par la brise. Stella! Stella! le cœur de cet homme n'est plus jeune; il ne pourra jamais vous rendre l'amour dont débordait votre âme vierge et puissante. Renoncez à cette passion, mon enfant; l'amour-propre est le plus puissant correctif de l'amour. Restez ici, derrière ce massif de verdure: vous entendrez ses vœux, ses serments; vous serez indignée. Oh! vous souffrirez cruellement, mais vous serez guérie

sans retour.

— Il vous aime donc bien! fit Stella en se tordant les mains.

— Comme il vous aime, comme il en aime tant d'autres sans doute; peut-être un peu plus, parce que je vais partir et qu'il a peur que je ne lui échappe. Il est dans la nature humaine de désirer plus vivement ce qui s'enfuit.

— Et vous ne voulez pas qu'il désire en vain, dit Stella avec l'audace de la douleur et de l'amertume, puisque...

— Puisque je vais à ce rendez-vous. Achevez donc... En vérité, vous ne raisonnez pas bien, ma belle; la douleur vous ôte toute logique et vous lance en des suppositions d'une hardiesse peu juvénile. Si j'aimais M. d'Avrigny, si je voulais répondre à son ardeur, seriez-vous là? vous y auriez placé moi-même? L'amour ne veut-il pas le mystère? se ferait-il un jeu d'une trahison? Folle que vous êtes! Pour avoir osé me dire les paroles que vous venez de prononcer, vous la chaste et pudique Stella, il faut que votre amour soit bien profond et bien vivace; raison de plus pour vous efforcer d'en guérir... Mais j'entends notre héros qui amarre le bateau; il va escalader le mur, je remonte. Quand vous le jugerez à propos, vous viendrez à nous; je vous permets cette petite vengeance. Adieu, enfant!

Stella sourit à ravir le cœur.

Et, svelte et légère, Caroline remonta sur la terrasse. M. d'Avrigny Y était déjà. C'était un homme de trente-deux ans environ, d'une figure intéressante, d'une taille parfaite, d'une tenue recherchée et de bon ton. Dès qu'il aperçut Caroline, il s'avança vers elle, et la prenant par la main:

— Caroline, lui dit-il, que vous êtes bonne d'être venue!

— Avez-vous que vous n'y comptiez guère, Monsieur.

— Je l'espérais, dit-il d'une voix passionnée.

— Allons, vous n'êtes pas trop fat.

— Toujours railleuse! dit-il en la faisant asseoir doucement. C'est singulier, vous m'imposez tellement que je suis à vos côtés comme un enfant.

— Ce n'est guères dans vos habitudes, n'est-il pas vrai, de trembler devant une femme?

M. d'Avrigny sourit d'un air satisfait et répondit:

— A vrai dire, je trouve plus naturel de les voir trembler devant moi, mais c'est moins piquant.

— Un peu plus, et je crois que vous vous vanterez ici de vos bonnes fortunes; prenez garde.

— On les oublie toutes quand on est près de vous.

— Vous êtes d'une galanterie!...

— Et vous d'une froideur impitoyable. Caroline! Caroline! dit-il avec vivacité, sommes-nous donc ici dans un salon? Pourquoi cette grâce de convention et ce scepticisme railleur? Ne vous sentez-vous point ému

hors de la ville. Il est arrivé aussi par terre, de Blidah ou d'Alger, plusieurs escadrons de cavalerie.

Depuis le 27, il est arrivé à Cherchell, sans compter la colonne de Bar, plus de 1,200 hommes de toutes armes et 400 chevaux ou mulets environ.

Le bateau à vapeur le *Caméléon* est arrivé d'Alger ce matin à deux heures avec un chargement en biscuit, sucre, café, orge, etc., et traînant à la remorque deux navires de commerce chargés à couler.

A six heures et demie du matin, la colonne expéditionnaire aux ordres de M. le gouverneur-général, forte de 4,000 hommes environ, a quitté notre ville et pris la direction du sud. On assure qu'elle se divisera en trois corps. Le gouverneur-général aura le commandement d'une petite colonne; les autres seraient placées sous les ordres de M. le général de Bar et de M. le colonel Cavaignac. Il paraît que le général Bugeaud doit opérer, de concert avec le général Changarnier et le colonel Picou-leau, contre les tribus hostiles. Il est aussi question d'aller définitivement occuper Tenez.

On lit dans la Gazette de Flandre et d'Artois :

La loi Humann porte ses fruits. Les patentes sont maintenant augmentées partout d'une manière exorbitante. Les industriels de notre ville ne sont pas éloignés de pétitionner, comme les patentables de Paris, contre un abus si intolérable. Les autres contributions ont augmenté cette année dans une proportion exorbitante. Il est des individus qui se trouvent aujourd'hui payer trois fois plus de contributions qu'en 1830. Il ne faut pas s'en étonner; le budget, tant décrié en 1830, est bien mesquin à côté du budget-monstre actuel. Quand donc la promesse de diminuer les impôts sera-t-elle une vérité?...

Voici quelques renseignements sur la division des partis dans le parlement et dans la presse anglaise, sur le tirage de chaque journal, sur le chiffre des droits payés annuellement à l'échiquier pour les annonces.

L'Angleterre proprement dite compte 471 membres de la chambre des communes, tant pour les comtés que pour les bourgs. Sur ce nombre, les Tories ont obtenu, dans les dernières élections, 279 nominations. Les Whigs et radicaux en ont obtenu 192.

Le pays de Galles élit 29 membres. Dans les dernières élections, les Tories y ont obtenu 19 nominations, et les Whigs et radicaux, 10.

L'Irlande élit 105 membres. Sur ce nombre, les Tories ont obtenu 43 nominations, et les Whigs et radicaux, 62.

L'Ecosse élit 53 membres. Sur ce nombre, les Tories ont obtenu 20 nominations, et les Whigs et radicaux, 33.

Total : Tories, 361; Whigs et radicaux, 297; majorité pour les Tories, 64.

Voici maintenant la statistique des journaux :

541 journaux sont publiés dans la Grande-Bretagne, savoir : 129 dans la ville de Londres; 237 dans les provinces; 11 dans le pays de Galles; 93 en Ecosse; 71 en Irlande. Ces journaux, d'après leurs opinions, se classent comme suit :

Journal conservateurs, 191; journaux Whigs ou radicaux, 241; journaux neutres, 109.

Dans la presse de Londres, la politique tory est défendue par 32 journaux Whigs et radicaux. 76 journaux n'ont pas de caractère politique.

Le *Times* timbre annuellement 5,600,000 exemplaires. Le *Morning-Chronicle*, 2,750,500; le *Morning-Herald*, 1,956,000; le *Morning-Advertiser*, 1,550,000; le *Sun*, 1,281,000; le *Morning-Post*, 1,125,000; enfin le *Standard*, 1,400,000.

Voici maintenant le montant des droits sur les annonces acquittés par ces divers journaux et prélevés par le fisc : Le *Times* a payé, en 1844, 347,475 f.; le *Morning-Chronicle*, 115,205 f.; le *Morning-Herald*, 110,375 f.; le *Morning-Advertiser*, 95,550 f.; le *Morning-Post*, 76,675 f.; le *Sun*, 30,375 f.

En résumé, tous les journaux Tories réunis timbrent annuellement 23,774,832 exemplaires, et paient pour droits sur les annonces 1,523,975 f. Les journaux Whigs et radicaux réunis timbrent 31,173,987 exemplaires, et paient pour droits, sur les annonces, 1,352,375 f.

On lit dans le Toulonnais :

Nous extrayons de deux articles très-remarquables publiés dans les *Annales forestières* sur les forêts de l'Algérie les faits suivants qui nous paraissent dignes du plus haut intérêt.

Le territoire conquis par la France sur la côte d'Afrique embrasse près de quatre-vingt-deux mille hectares de forêts, dont l'exploitation serait de nature à procurer à l'état de grands avantages. Voici comment ces forêts sont réparties :

La Mina, l'Oued-el-Hammam et le Sig renferment en forêts plus de 20,000 hectares.

La distance qui sépare Saïda de Tegdempt est couverte de massifs à peine interrompus de bois, dont un entre autres, qui a été particulièrement reconnu, occupe une étendue de plus de 40,000

Dans la province de Constantine, les bois d'Amama, situés dans la tribu des Haractas, forme une seule masse qui dépasse 10,000

Les forêts de la Calle, celles de la vallée de l'Oued-el-Kébir et de la vallée de la Seybouse, les forêts des montagnes de l'Eydoughi, celles de la vallée des Guérina

(tribu des Beni-Salah) occupent ensemble une superficie

qui excède 12,000

L'exploitation de la plupart de ces forêts peut avoir lieu par transport par eau au moyen des rivières qui les traversent et de lacs déjà en communication avec la mer par des canaux navigables. Les *Annales forestières* entrent à cet égard dans des détails et des calculs précis que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Il est à espérer que les hommes auxquels sont confiées les destinées de notre conquête prêteront une sérieuse attention aux documents renfermés dans ces articles remarquables et aux moyens proposés pour concilier l'exploitation de ces forêts avec les projets de colonisation et les nécessités de la défense militaire du pays. Déjà des essais tentés dans ce sens par M. le général Randon, commandant la province de Bone, ont produit les résultats les plus satisfaisants, et donnent un exemple utile aux autres provinces de la colonie.

Parmi les arbres qui peuplent les forêts de l'Algérie, le chêne-liège tient le premier rang par les espaces qu'il occupe et par l'utilité de ses produits. Voici un aperçu des avantages que la France pourrait retirer de cette exploitation sur un seul point du littoral de notre conquête.

Il existe à la Calle au moins six mille hectares de bonnes forêts chênes-lièges. En se basant sur une période de reproduction de huit années, il faudra écorcer annuellement sept cent cinquante hectares, afin d'arriver à récolter les secondes écorces après avoir parcouru et terminé en huit années consécutives le premier écorcement des six mille hectares de forêts. Or, cette tâche exigera vingt-cinq journées du travail d'ensemble de la compagnie forestière; les forêts seront, en outre, nettoyées et entretenues dans le but principal de les préserver du feu.

Ce premier écorcement, qui est d'ordinaire si onéreux, passera donc inaperçu, et, après l'expiration de la première période de huit ans, le gouvernement entrera en jouissance d'un revenu annuel qui pourra s'élever à mille francs par hectare, ou bien à sept cent cinquante mille francs pour le produit de la coupe annuelle des sept cent cinquante hectares, laquelle somme viendra s'ajouter aux autres avantages qui résulteront de l'institution des travailleurs forestiers en Algérie.

Au reste, les révélations des *Annales* sur les richesses forestières de l'Algérie dont on n'a jusqu'ici l'existence, ne paraissent pas aussi problématiques aux spéculateurs que certains ennemis de la colonisation voudraient le faire croire. Des offres considérables ont été faites au gouvernement par des compagnies pour obtenir la concession de l'exploitation d'une partie de ces forêts; mais il est à croire que l'autorité ne sacrifiera pas à ces avantages pécuniaires l'avenir de la colonie et la conservation de ces précieuses ressources qui disparaîtraient bientôt si elles étaient livrées à l'avidité des spéculateurs.

Chronique.

LYON.

Le pourvoi de Jacques Besson ne sera jugé que la semaine prochaine à la cour de cassation.

Il y a quelques jours, un homme étant allé offrir de vendre de la soie à une maison de Lyon, la police fut prévenue et l'individu suivi. On a trouvé dans son logement un ballot de soie qui avait été volé à M. Berger, et dont cet individu, nommé André, n'a pas pu expliquer convenablement l'origine. André a été écroué à la prison de Roanne. Puisse cette arrestation importante mettre sur les traces du vol de Saint-Clair, auquel elle ne semble pas encore se rattacher!

L'exposition de la société des Amis des Arts, close aujourd'hui pour le public, ne sera pour les souscripteurs que mardi prochain 14. Ce jour-là, pour terminer dignement une exhibition dans laquelle l'école lyonnaise n'a pas été sans gloire, pour ajouter au charme de ces séances toujours suivies, une musique d'harmonie exécutera d'une heure à quatre divers morceaux de nos meilleurs maîtres.

La police paraît faire quelques efforts pour répondre aux vives réclamations des citoyens justement alarmés de la fréquence des attentats qui se commettent depuis quelque temps. Elle a arrêté avant-hier 9 février le nommé Grouski, prévenu de vols avec effraction; elle est à la poursuite du nommé Molière, son complice présumé. Nous ne savons à quel vol se rapporte précisément cette arrestation. (Courrier de Lyon.)

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Radical du Lot* :

L'attention publique se préoccupe vivement du grand procès qui va être soumis à la décision du jury dans les assises du Lot qui s'ouvrent le 7 de ce mois. Un commissionnaire, porteur d'une somme considérable, est assassiné, en plein jour, dans les bois qui avoisinent la ville de Gramat. La voie publique et des présomptions qu'il n'est point encore permis d'apprécier désignent un garde particulier, père de famille. Des circonstances extraordinaires guident les investigations de la justice dans la recherche d'un crime qui n'a point eu de témoins. Tel est l'aspect sommaire de cette cause qui excite déjà au plus haut degré l'intérêt général.

M. d'Avrigny interpréta ces paroles comme sentiment de jalousie.

— Je vous aime, que m'importe le reste! s'écria-t-il en se mettant à deux genoux devant elle. Pourquoi me parlez-vous ainsi? Caroline, la vie est-elle pour vous si précieuse, que vous en sacrifiez ainsi de cœur les instants les plus beaux? Laissez-vous donc aimer; laissez-vous donc enivrer des voluptés qui bouillonnent dans tous mes sens. Ma Caroline! ma bien-aimée! mon ange! oublions le passé, écartons l'avenir, vivons dans le présent. Le présent, c'est la joie, c'est le bonheur; c'est moi qui me prosterne à tes pieds, qui t'inonde d'admiration et d'envie, qui ris et qui pleure, et qui voudrais dérober le feu céleste pour t'animer, froide et dédaigneuse femme, comme Pygmalion anima sa statue.

— Une bonne tirade! pensa Caroline. Puis, avec une expression satanique, elle se prit à dire tout haut :

— Ah! monsieur d'Avrigny, si Stella vous entendait!

— Que me parlez-vous de Stella? fit-il, légèrement déconcerté. Par quelle bizarrerie me rappelez-vous cette jeune fille, élégie vivante, à laquelle un homme fait attention quand il n'a rien de mieux à faire? N'est-ce pas toi que j'aime, Caroline?

— Non, Monsieur, ce n'est pas moi que vous aimez, c'est elle; vous le lui avez dit; vous lui avez adressé vos regards, vos soupirs, vos paroles d'amour. Prenez garde! ajouta-t-elle en se levant avec un enthousiasme subit, il y a une ame de feu sous cette frêle enveloppe de jeune fille.

— Pur enfantillage que tout cela, je vous jure! Un soir j'avais été reçu de vous avec trop de froideur, et je suis allé vers elle. Simple vengeance, en vérité! Je n'ai nulle passion pour elle; j'étais même à cent lieues de son souvenir.

— Pourtant elle vous touche de bien près.

— Comment cela, Madame?

— Vous avez encore à votre boutonnière le bouquet d'héliotrope qu'elle vous a donné ce matin.

— Ah! ces fleurs! fit M. d'Avrigny en les prenant et en regardant Caroline avec étonnement; je les avais oubliées. Mais comment savez-vous qu'elles me viennent de Stella?

— C'est mon secret... Vous tenez beaucoup à ces fleurs?

— Pas le moins du monde.

Et il les jeta dans la rivière.

— Voyez, dit-il, comme, dispersées sur l'eau, elles passent vite au gré du courant.

— Comme vos amours, Monsieur.

Et il se fit, au pied de la terrasse, un bruit plus fort que le premier.

— Mais il y a quelqu'un là, dit M. d'Avrigny en indiquant l'endroit d'où partait ce bruit. Les feuilles ont été agitées, et pourtant aucun vent ne souffle.

— On vient de découvrir au hameau de Sens Saône-et-Loire) une mosaïque ayant à peu près cinq mètres de longueur sur trois de largeur. Elle n'a pas été entièrement dégagée; mais on a pu juger de sa dimension par la forme du dessin qui orne la partie mise au jour, et qui est dans un état parfait de conservation. La commune de Sennecey se propose de faire l'acquisition du terrain dans lequel repose ce morceau précieux d'antiquité.

— Un de ces attentats malheureusement si communs, et dont à chaque session la cour d'assises nous déroule le hideux tableau, vient d'être commis dans notre ville par un jeune cultivateur, à peine âgé de vingt ans, sur deux jeunes filles et trois jeunes garçons. Le plus âgé de ces enfants n'a pas neuf ans. La justice informe. (Mémorial d'Aix.)

— On sait que plusieurs fois la société de statistique de la Drôme, convaincue que la culture du thé serait facile dans quelques localités des arrondissements de Nyons et de Montélimar, et vivement frappée des avantages que pourraient en retirer le département en général et ces contrées en particulier, avait demandé au gouvernement quelques plants de ce précieux arbuste, afin de faire d'abord elle-même quelques essais dont elle attendait les plus heureux résultats. Malheureusement sa demande arriva trop tard. Les plants à la disposition du ministre de l'Agriculture et du commerce étaient déjà distribués, et il ne fut plus question de cette importante innovation.

On nous assure qu'un riche propriétaire de vastes et fertiles terrains situés non loin de Saint-Paul-Trois-Châteaux veut reprendre cet essai à ses frais et sur une assez grande échelle. Toutes ces mesures sont prises, dit-on, pour réaliser ce projet dès cette année et pour n'avoir rien à se reprocher en cas d'insuccès, du reste assez peu probable. (Courrier de la Drôme.)

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

Le 3 février dernier, à sept heures du matin, on aperçut au large, des hauteurs de Biarrits, un navire qui demandait un pilote; le temps était fort noir et tout présageait une tempête imminente. Cependant, malgré une mer des plus grosses, la chaloupe de Biarrits la *Clémentine*, montée par douze hommes intrépides, sortit résolument du port et parvint à déposer un pilote à bord d'une galiote hollandaise et un autre sur un dogre français qu'elle avait aperçu en mer après sa sortie. Ces deux navires ont pu heureusement franchir notre barre dans la soirée. Sans le généreux dévouement des Biarrots, il est à peu près certain qu'ils auraient naufragé pendant l'affreuse tempête qui s'est déclarée la nuit du vendredi au samedi.

Ces braves gens ont failli devenir victimes de leur humanité et de leur courage. Ne pouvant revenir au port pendant la basse mer, qui rend l'entrée dangereuse parce que les rochers sont à découvert, ils se décidèrent à attendre la marée. Toute la population de Biarrits, répandue sur la côte, était dans des angoisses mortelles. Vers deux heures, on leur fit signal de rentrer; mais, parvenue presque à l'entrée du Port-au-Poisson, une lame énorme mit la chaloupe en travers et une seconde lame l'engloutit.

Nous sommes heureux d'annoncer que cette catastrophe n'a coûté la vie à personne, grâce au dévouement et à l'intrépidité que les habitants de Biarrits ne manquent jamais de montrer en pareille occasion. Parmi ceux qui se sont le plus distingués, on nous a signalé le nommé Simon Loustau, naufragé lui-même et qui a sauvé, lui seul, trois marius dont deux très-âgés. La chaloupe a été entièrement brisée, et la plupart de ces pauvres gens ont perdu leurs vêtements et autres effets.

Nouvelles Diverses.

On raconte que Paganini n'a pu encore être inhumé en terre sainte par l'opposition de l'évêque de Nice. Ce prélat refuse les dernières prières de l'église au célèbre violoniste, et les habitants de Nice, fiers de leur compatriote, poursuivent contre leur évêque un procès en cour de Rome. Cinq cent mille francs ont été affectés aux frais de cette poursuite. En attendant, le corps de Paganini repose sur un lit de parade, dans une maison qui a été abandonnée à ses dévotions. Il a été embaumé de manière à attendre la fin du procès.

La statistique des bords du Rhin dans l'année 1842 offre quelque chose de remarquable lorsqu'on la compare avec l'année 1836. A cette dernière époque, le nombre des bateaux à vapeur était de 44 seulement; ce nombre est aujourd'hui de 62, et la quantité des voyageurs transportés par ces bateaux, qui était à peine de 50,000, s'est élevée au chiffre énorme de 750,000 pendant l'année 1842.

On compte actuellement quatre chemins de fer qui aboutissent au Rhin, savoir : de Bâle à Strasbourg, de Francfort à Mayence, d'Aix-la-Chapelle à Cologne, et d'Elberfeld à Dusseldorf. Cette année, la ligne d'Aix-la-Chapelle à la frontière belge sera entièrement terminée, ce qui donnera une

Caroline prévint encore ses recherches, et vit Stella pâle comme une morte et tout affaissée sur elle-même. La jeune femme fut saisie d'un tremblement, et revint près de M. d'Avrigny en lui disant d'une voix altérée qu'elle n'avait vu personne.

M. d'Avrigny pensa que l'émotion dont le visage de Caroline était pénétré naissait de la crainte et du désir, et, la prenant dans ses bras, il la serra passionnément en lui disant d'une voix vibrante :

— Vous partez demain, Caroline, et je vous aime! et vous m'aimez! Nous sommes seuls, tu es belle, je suis fou d'amour! Je t'en supplie! oh! ne dis pas non! Je ne puis renoncer à toi; tu ne peux le vouloir toi-même, adorable et divine créature, qui me révéles dans l'émotion qui te trouble la plus ardente pensée! Oh! je t'aime! je t'aime! A moi ton amour! à moi des trésors de joie! Caroline! Caroline! cède à cette heure d'amour et de délire! Tu es ma vie, tu es ma maîtresse, tu es à moi, je te le dis!

Au même instant, un bruit étrange, semblable à un râle, s'éleva du pied de la terrasse.

— Et je vous dis, moi, s'écria Caroline, que quelqu'un nous entend! Elle se dégagea des bras de M. d'Avrigny et courut au pied de la terrasse. Il y eut un moment de silence profond; mais bientôt un cri déchirant se fit entendre.

— Morte!

— Qui donc? demanda M. d'Avrigny.

— Stella, Stella, Monsieur! Nous avons joué tous les deux avec le cœur de cette jeune fille, vous en lui mentant, moi en la voulant guérir. Oh! c'est horrible!

— Que dites-vous? s'écria M. d'Avrigny en sautant au bas de la terrasse. Stella est morte! répéta Caroline en sanglotant, et c'est nous, Monsieur, qui l'avons tuée!

Tous deux tombèrent à genoux près du corps inanimé de Stella, et y restèrent accablés de douleur et d'étonnement.

Et dix heures sonnèrent. La nuit était calme et pure, les saules et les peupliers d'Italie frémissaient délicieusement; on n'entendait plus le chant du rossignol, mais la cloche lointaine, soupirant comme une ame en peine, semblait tinter un glas de mort. Stella était étendue, le visage couvert d'une pâleur éclatante, sur la verdure éclairée par un rayon de lune, et déjà la rosée la couvrait de perles éphémères. Le lendemain, en la voyant ainsi, on pensa généralement que la jeune fille s'était endormie en cet endroit, que, faible et malade, elle avait été pénétrée mortellement de la fraîcheur de la nuit, rendue plus funeste encore par le voisinage et les brouillards de la Marne.

ÉTIENNE ÉNAULT.

(Extrait de l'Art en Province.)

devant cette nature qui s'épanouit? Loin de l'étiquette de nos sociétés importunes, dans cet endroit solitaire, au milieu de cette ombre veloutée, ne comprenez-vous pas que l'esprit doit faire silence et le cœur seul parler? Oh! aimons-nous! aimons-nous! reprit-il en l'embrassant tendrement au front.

En cet instant il se fit un froissement de feuilles au pied de la terrasse.

— Qu'est-ce? murmura M. d'Avrigny en prêtant l'oreille. Nous épiâit-on?

Il se leva pour aller voir, mais Caroline le prévint en lui disant de rester tranquille. Elle fut bientôt de retour, et lui donna l'assurance qu'ils étaient seuls. La jeune femme avait vu les yeux de Stella briller dans l'ombre d'un éclat suraffecté.

M. d'Avrigny reprit :

— En vérité, Caroline, je vous aime comme un fou, comme je n'ai jamais aimé de ma vie. Et, tenez, c'est à ce point que si vous partez demain, je vous suivrai. Je ne sais quelle magie vous avez employée, ma jolie fille, mais vous m'avez ensorcelé. Vivre sans vous me serait désormais impossible.

— Pour le quart d'heure?

— Pour jamais.

— Pour jamais!... Ah bah!... Et mon mari? dit-elle en feignant l'effroi.

— Que m'importe! Vous m'aimez et vous ne l'aimez pas. Je le tuerais s'il soupçonne notre liaison.

— Voilà qui demande de grandes réflexions. Et d'abord je ne vous ai pas encore dit que je vous aimasse; vous me plaisez, voilà tout.

— C'est fort honorable assurément, dit M. d'Avrigny piqué; je croyais vous inspirer mieux que cela.

Caroline, voyant qu'elle l'avait choqué, et ne voulant pas que cette scène se terminât ainsi, reprit :

— Et d'ailleurs, vous-même qui me parlez tant et si ardemment d'amour, croyez-vous que je puisse être bien fière de celui que je vous inspire?

— Que voulez-vous dire?

— Je ne parle pas du passé, d'où je pourrais évoquer des rivaux sans nombre; c'est à la manière de se tourmenter par trop caudide; mais je parle du présent. Suis-je en nombreuse compagnie dans votre cœur?

M. d'Avrigny parut embarrassé de cette question. Il garda un moment le silence, puis il dit avec résolution :

— Je suis incapable de mentir, Madame; vous êtes la seule que j'aime, mais vous n'êtes pas la seule à qui je le dis.

Caroline sourit.

— Vraiment! dit-elle; vous appelez cela être inconstant mais fidèle. A mon tour, je vous assure que c'est fort honorable pour moi.

nouvelle impulsion au voyage des bords du Rhin, car de Londres on pourra alors se rendre sur le Rhin en vingt-quatre heures par bateaux à vapeur et chemins de fer, et des points les plus éloignés de la Belgique, ainsi que de Lille et Valenciennes, en dix heures.

Les principaux établissements de bains de Baden, Hambourg, Wiesbaden, Ems et Aix-la-Chapelle ont profité largement de cette grande circulation; on a calculé que les sommes dépensées par les étrangers dans ces diverses places s'élèvent au moins à vingt-deux millions de francs, sans y comprendre les sommes perdues par eux aux divers jeux de banque et de hasard, sommes qui se montent à trois millions de francs environ.

Le tribunal de police correctionnelle de la Seine, jugeant à huis-clos, vient de condamner le sieur François, officier de santé, à deux ans de prison, pour avoir excité à la débauche des jeunes filles mineures et avoir tenu une maison de corruption. La femme du sieur François a été condamnée à six mois de la même peine.

Norbert et Depré, condamnés il y a quelques jours par la cour d'assises de la Seine à la peine de mort pour un crime en quelque sorte identique à celui que Vallet vient d'expier, ont manifesté la plus vive émotion à la nouvelle de l'exécution qui a eu lieu jeudi matin, et dont le bruit s'était répandu dans la prison. Ces deux misérables croyaient que la peine de mort prononcée par la loi était abolie de fait. En apprenant que Vallet venait de payer de sa tête l'assassinat du cocher Cataigne, ils ont demandé à faire des révélations.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Claude Armand, condamné pour parricide à la peine de mort par la cour d'assises de la Haute-Loire.

Le brick anglais Anna, allant de la Trinité et de Madère à Londres, chargé de sucre, café, cochenille et vin, a été jeté sur les bancs de la Somme le 5 février, à midi. Aussitôt un bateau est sorti du Hourdel et a sauvé l'équipage composé de neuf hommes et un passager (missionnaire français). La nuit suivante le navire a sombré.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les journaux de Barcelonne continuant toujours à nous manquer, nous reproduisons l'extrait suivant d'une correspondance que nous trouvons dans un journal de la frontière :

« Les dernières nouvelles de Barcelonne sont du 2 février. A cette date, la tranquillité n'y avait point été troublée; mais le capitaine-général prenait toujours les mêmes précautions. Les troupes étaient consignées.

» On ne parlait plus de la contribution de guerre dont le recouvrement avait cessé complètement.

» L'état d'agitation dans lequel se trouve la capitale de la Catalogne avait décidé un grand nombre d'habitants à abandonner la ville. »

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 janvier 1843.

Quantités restées en entrepôt au 31 décembre 1842.

Soies moulinées : 353 balles pesant 58,795 kilogrammes. — Soies grèges : 121 b. p. 14,469 k. — Bourre de soie en masse : 1 b. p. 35 k. — Bourre de soie cardée : 5 b. p. 762 k.

Quantités entrées pendant le mois de janvier.

EN ENTREPOT. — Soies moulinées : 303 b. p. 28,889 k. — Soies grèges : 42 b. p. 5,843 k. — Bourre de soie en masse : 3 b. p. 598 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulinées : 242 b. p. 23,291 k. — Soies grèges : 40 b. p. 4,958 k. — Bourre de soie cardée : 3 b. p. 309 k.

POUR LE TRANSIT. — Soies moulinées : 38 b. p. 3,506 k. — Soies grèges : 11 b. p. 1,147 k. — Bourre de soie en masse : 3 b. p. 398 k.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, n° 48.

Nouvelles Publications.

COURS COMPLET D'AGRICULTURE PRATIQUE,

Agronomie, Education du Bétail, Economie agricole, Culture des Arbres fruitiers, de la Vigne, etc. ;

Traduit de l'allemand par L. NOIROT,

Augmenté d'un Traité de la Culture du Mûrier et de l'Education des Vers à soie, par BONAFOS, membre de la Société royale d'Agriculture de France. — Deuxième édition augmentée d'un supplément. — Un fort volume in-4° enrichi d'un grand nombre de figures. — Prix : 12 fr.

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT

L'AGRICULTURE

Considérée comme profession et envisagée dans son ensemble, ou principes généraux et fondamentaux de l'économie rurale : capital, emploi des capitaux, engrais, bétail, industries accessoires, etc. par A. THAËR. — Un volume in-12. — Paris, 1842. — Prix : 2 fr. 50 c.

AIDE-MÉMOIRE

MÉCANIQUE PRATIQUE

A l'usage des Officiers d'Artillerie et des Ingénieurs civils et militaires ;

PAR MORIN,

Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Professeur de mécanique industrielle au Conservatoire des Arts, etc.

Troisième édition revue et considérablement augmentée. — Un volume in-8°. — Paris, 1843. — Prix : 9 fr. (7003)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac, n° 2.

LICITATION JUDICIAIRE

VENTE

entre majeurs et mineurs, et en deux lots, sans enchère générale,

DE DEUX MAISONS

cours et dépendances,

Situées en la commune de la Guillotière, Vieux des Brotteaux, cours Vitton, n. 10,

Dépendant de la communauté d'acquêts ayant existé entre les mariés Brussieux et Guineux.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

Par - devant le tribunal civil de Lyon au onze mars 1843.

Le premier lot comprend la maison située cours Vitton, n. 10, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers au-dessus.

Mise à prix 45,000 fr.

Le second lot se compose de la maison sur le derrière, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages.

Mise à prix 12,000 fr.

Cour commune entre les deux immeubles.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^e Brun, dépositaire des titres de propriété. (2563)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

ADJUDICATION

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le jeudi neuf mars prochain, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 22,

D'IMMEUBLES

Situés à Vaise, faubourg de Lyon, à l'angle de la route du Bourbonnais et de la rue de Loiselère,

Consistant :

1° En une grande maison ayant rez-de-chaussée, deux étages, cour et dépendances;

2° En un emplacement de terrain propre à recevoir des constructions, d'une surface d'environ cent quatre-vingt-seize mètres carrés.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Tavernier, chargé de traiter de gré à gré. (3265)

VENTE AUX ENCHÈRES.

Mardi quatorze février, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de la succession de Benoit Chinard, décédé, rue Lainerie, n. 7, où se fera la vente. (2405)

A vendre

ENSEMBLE OU PAR COUPLE.

DIX BONS CHIENS COURANTS, RACE ANGLAISE.

S'adresser place Louis XVIII, n. 31, au 5^e, la porte à gauche. (322)

A céder de suite.

FONDS DE RESTAURATEUR ayant une bonne clientèle, dans le quartier des Terreaux. La location est d'un prix modéré. S'adresser à M. Simon, marchand de vins, rue des Auges, à Lyon. (519)

A vendre

UN FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé. S'adresser à M. Alevéque, à l'angle des rues de la Monnaie et de la Préfecture.

AVIS.—On désire acheter PLUSIEURS BANQUES genre moderne. S'adresser audit Alevéque. (514)

A louer à la Saint-Jean prochaine.

HOTEL DE LA BOMBARDE, au bas du Chemin-Neuf, avec écuries, remises et dépendances. S'adresser à M. Carville, quai Saint-Benoît, 51. (497)

A vendre.

FONDS D'AUBERGE bien agencé, situé rue Grôlée, 18. S'y adresser. (524)

A vendre ensemble ou séparément.

Cheval et Calèche de Voyage. S'adresser, pour les voir, chez M. Pain, rue de Pavie, n. 2. (526)

AVIS.

On désire trouver UN JEUNE HOMME pour apprendre la chapellerie. S'adresser rue Lafont, n. 2. (527)

Par Brevet d'Invention et de Perfectionnement De la Maison Giroud, de Paris.

CAFÉ-CHATAIGNE DIT RAVIER, ET CAFÉ-GLAND

D'ESPAGNE,

Essentiellement recommandé par les médecins.

Café-Chataigne. 1 fr. 75 c. le demi-kilogramme.
Café-Gland d'Espagne. 2 fr. » c. le demi-kilogramme.
Grand dépôt, à Lyon, chez M. Pizzera, rue Belle-Cordière, n. 19, au 1^{er}, sur le derrière. (515)

AVIS.

On trouve toujours, à l'enseigne du Clos-Vougeot, rue Luizerne, n. 4, à côté du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que bourgogne rouge, bordeaux, beaujolais, vin du Rhin, champagne de six marques différentes, etc. (3724)

AVIS.

M. DE GANDARIAS, ayant changé de domicile, continue à donner des leçons de LANGUE ESPAGNOLE chez lui et en ville. S'adresser rue Basse-Ville, n. 5, au 2^e. (510)

COQUAIS,

Fabricant de Plaqué et de Maillechort

Rue Saint-Côme, à Lyon,

AU GRAND 8,



A l'honneur d'informer les personnes qui jusqu'à ce jour lui ont accordé leur confiance qu'il fera tous ses efforts pour la mériter de plus en plus. On trouvera chez lui, comme d'usage, tous les objets en général pour le service de table et de limonadier.

Nouveau genre de couverts argentés par les procédés de M. le vicomte HENRI DE RUOLZ.

Autre genre de couverts garantis inoxydables, non cassants, à 1 f. 25 c., 1 f. 75 c. et 2 f. 25 c.; cuillers à café à 5 f., 4 f. et 6 f. la douzaine. (6328)

INDUSTRIE PARISIENNE.

FABRIQUE ET MAGASIN

DES

FILTRES-CHARBON

Pour la clarification et l'épuration des eaux.

LELOGÉ, FONTAINIER,

Membre de la Société d'Encouragement, inventeur des filtres ascendants et des fontaines réfrigérantes.

Le Jury central de l'Exposition nationale a accordé successivement à M. LELOGÉ en 1834 une mention honorable et en 1839 une médaille.

La Société d'Encouragement, dans sa séance générale du 12 août 1840, en raison de l'utilité de ses produits, démontrée par une expérience de plusieurs années, a décidé unanimement d'accorder la même récompense à son fabricant.

Honoré de ces suffrages, M. LELOGÉ offre au public des fontaines de ménage à filtration ascendante, qui empêchent l'eau de déposer ses impuretés sur les filtres, d'en obstruer les pores et de leur communiquer un mauvais goût.

Maison centrale à Paris, rue Saint-Etienne-Bonne-Nouvelle, 15, et à Lyon, place Louis XVI, 2, aux Brotteaux. (5777)

La boîte: 2 f. 50 c. MALADIES SECRÈTES. Le flacon: 5 f.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT ou ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.) S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

SPECIALITÉ DE CHALES,

Rue de la Boucherie - des - Terreaux, 3.

MM. BARTHE frères ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont reçu en consignation quatre-vingts châles longs, tous brochés laine, ce que l'on peut désirer de mieux, de toutes les couleurs, depuis 100 francs jusqu'à 300 francs. (5775)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stéchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux seches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. — Prix : 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7674)

AVIS.

Compagnie d'Éclairage par le Gaz des trois villes du Midi, Marseille, Toulon et Nîmes.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le lundi 20 courant à midi très-précis, dans les salons de l'Omium, rue Royale, 29, au 1^{er}. (528)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fluxus blancs, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

S'adresser chez M. VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez M. FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière, seuls pharmaciens dépositaires à Lyon du Spécifique de M. Thivaud. (AVIS AUX MALADES.) (7237)

15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 3, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

AVIS.

M. RICHE n'étant plus directeur de la Compagnie des Goudoles à vapeur de la Saône, le conseil d'administration de cette Compagnie prie les porteurs de titres, créanciers ou débiteurs de l'ancienne direction, de se présenter, d'ici au 15 février courant, aux bureaux de la Compagnie, port Neuf, ville. (529)

LE WERMOUTH

DE PRAVAZ ET C^e,

Connu depuis quelques années sous des rapports avantageux, acquiert de plus en plus l'estime générale. Cette boisson bienfaisante se recommande également par sa limpidité et son parfum agréable.

On a l'honneur de prévenir MM. les consommateurs que la fabrique est toujours à l'Entrepôt général des Liquides, n. 1, et le comptoir rue de Penthievre, n. 7, au 2^{me}. M. Auger, cafetier, rue du Bois, réunit à lui seul le dépôt confié précédemment à MM. Auger et Droque, rue Buisson. A partir de ce jour, le WERMOUTH vendu par M. Droque ne sera point de la fabrication d'Augustin Pravaz et C^e. (525)

GUÉRISON PROMPTE ET COMPLÈTE.

TRAITEMENT COMMUNE, SANS MERCURE.

TISANE

ANTI-SYPHILITIQUE SÈCHE,

Supérieure à tous les remèdes pour guérir les maladies secrètes, de la peau et du sang. Elle convient essentiellement aux personnes qui veulent se traiter en secret ou en voyage.

Seul dépôt: CAMUSER, pharmacien, place des Carmes, n. 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. (6755)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
rue de la Poudrière, 49.